



Séance du 20/12/2023

Délibération N°201223/10R*Abroge et remplace la D201223/10*

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	35
Excusés :	5
Pouvoirs : ...	7
Votants : ...	42
- dont « pour »: ...	42
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 20 décembre 2023 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 14 décembre 2023, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à VERGOIGNAN**.

Présents : Mrs et Mmes, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, SOUC Jean Claude, MALHERBE Bernard, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, DUFAU Philippe, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAFFITAU Corinne, BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, BARRAUD Danielle, DEHEZ Gérard,

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à SOUC Jean Claude, MECHIN Isabelle à POMIES Claude, PELLARINI Philippe à MALHERBE Bernard, MARTIN Didier à BARRAILH-LAFARGUE Vincent, DARRIEUMERLOU Nathalie à ASSIBAT Marie, LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe, DUFAU Jean Jacques à CAMPAGNE Jean Luc,



Objet : Fonds de concours à verser par la Commune de Barcelonne du Gers – Chemin de Sébastien et Rue de Casamont

Vu l'article L. 5214-16 V du CGCT qui dispose qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. ».

Vu le budget primitif 2022 approuvé par le conseil communautaire du 12 avril 2023 qui prévoit le versement d'un fonds de concours pour la réalisation de travaux de voirie par la commune de Barcelonne du Gers,

Le coût global de l'aménagement du chemin de Sébastien et de la rue de Casamont est de 100 455.40€ TTC. Le fonds de concours d'un montant de 34 202.90€ à verser par la commune correspond à l'aménagement du chemin de Sébastien et de la rue de Casamont.

Le plan de financement se présente donc comme suit :

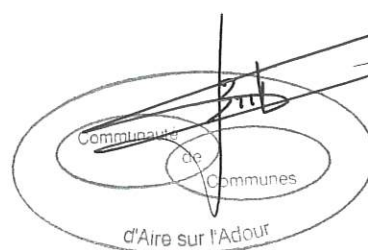
Financement	Montant
Fonds de concours de la commune	34 202.90
FCTVA	16 478.78
Communauté de communes	49 773.72
Total TTC	100 455.40

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'un fonds de concours de 34 202.90 € par la commune de Barcelonne du Gers pour l'aménagement du chemin de Sébastien et de la rue de Casamont.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS